

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Après la visite de Saint-Sébastien, a eu lieu celle de Biarritz. « Il n'y a plus de Pyrénées. » Des deux côtés de cette antique frontière, la France et l'Espagne se donnent la main. Une réception magnifique a été faite à la reine Isabelle et à toute sa famille. En voici les détails d'après une dépêche de Biarritz.

On écrit de Biarritz, le 11 septembre, 11 heures 40 du soir, au *Moniteur* :

La reine d'Espagne, le roi son époux, le prince des Asturies et l'infante Isabelle, accompagnés des hauts personnages qui les entourent à Saint-Sébastien, sont venus aujourd'hui rendre visite à la famille impériale. Leur arrivée était annoncée pour trois heures et demie.

A trois heures, l'Empereur est allé à la gare au-devant de la reine, que l'Impératrice a reçue au bas du perron de la villa Eugénie. Après quelques moments de repos, Leurs Majestés espagnoles et françaises sont parties avec leur suite pour Bayonne et se sont transportées à la cathédrale de cette ville, remarquable monument du plus beau style gothique et qui remonte, dit-on, au septième siècle.

Les troupes étaient sous les armes; des salves d'artillerie et les sympathiques démonstrations d'une population animée ont accueilli les augustes visiteurs. De retour à Biarritz vers sept heures du soir, la reine Isabelle a reçu les hommages des personnes qui lui ont été présentées. La nuit venue, la ville s'est

spontanément illuminée, et un magnifique feu d'artifice a été tiré sur le bord de la mer.

A dix heures et demie, l'Empereur et l'Impératrice ont reconduit à la gare la famille royale, dont chacun a pu apprécier la bienveillance, et dont le souvenir restera profondément gravé dans les cœurs.

Hier, dimanche, l'Empereur et l'Impératrice ont reçu la visite de S. A. R. le prince Amédée de Savoie, duc d'Aoste.

On lit dans la Liberté :

La France et la Patrie se montrent fort scandalisées de voir des légitimistes, des orléanistes et des démocrates se donner la main pour défendre la cause de la décentralisation; et voilà ces deux journaux déclamant contre ce qu'ils appellent une monstrueuse coalition. Ils trouvent tout simple pourtant d'avoir dans cette question la même attitude et le même langage que le *Siècle*, l'*Opinion* et l'*Avenir national*. Est-ce qu'à notre tour nous ne serions pas un peu autorisés à parler d'alliances monstrueuses?

On lit dans le même journal :

M. Emile Péreire a reçu de l'Empereur, dans le trajet de Bordeaux à Biarritz, un accueil des plus sympathiques. Il n'a rien fallu de plus pour mettre en avant certains bruits qui avaient couru à la Bourse, il y a deux mois, et selon lesquels on aurait vu M. Emile Péreire appelé à une situation importante, quelque chose comme le ministère des finances, tandis que M. Haussmann aurait pris le

portefeuille des travaux publics, en conservant la haute main sur les travaux de la ville de Paris.

Nous croyons pouvoir affirmer que le premier de ces bruits n'est qu'un simple canard, œuvre de quelques coulissiers en quête de nouvelles.

Il est une autre combinaison dont on s'entretient plus sérieusement dans le monde officiel. Il ne s'agirait de rien moins que de supprimer le ministère d'Etat. L'honorable M. Rouher aurait le portefeuille des finances, M. le marquis de La Valette celui des affaires étrangères et M. Emile Ollivier celui de l'intérieur.

La responsabilité ministérielle ne serait pas rétablie comme sous les gouvernements précédents, mais chaque ministre viendrait défendre sa politique et ses actes.

Nous voulons faire remarquer seulement que le nom de M. Emile Ollivier dans cette combinaison, patronnée, dit-on, par l'Impératrice, aurait pour inévitable résultat d'apporter, dès l'entrée de ce député aux affaires, certaines réformes importantes à la constitution.

Enfin, on parle d'un troisième projet qui, supprimant également le ministère d'Etat, confierait uniquement aux secrétaires généraux de tous les ministères et aux chefs des grands services le soin de fournir des explications aux chambres.

Pour lequel de ces trois projets s'est prononcé l'Empereur? S'en est-il même occupé? Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'on parle beaucoup de ces trois projets dans le monde politique.

Le chargé d'affaires de France à Berlin a reçu mission de suivre avec attention l'instruction que poursuivent les autorités prussiennes sur l'assassinat du Français Ott par le comte d'Eulenburg, et de transmettre à notre ministre des affaires étrangères les renseignements qu'il aura recueillis à ce sujet. Le droit public et international, la justice et la dignité de la France exigent en effet que de tels attentats soient sévèrement punis.

Dimanche a dû être publié à Klansenburg le décret impérial qui dissout la diète actuelle de Transylvanie et en convoque une nouvelle, d'après la loi électorale de 1848.

Une lettre autographe de l'empereur d'Autriche nomme le feld-maréchal de Gablenz, son lieutenant dans le Holstein.

Cette nomination ne tranchera pas plus l'insoluble question des duchés que la convocation de la Diète de Transylvanie ne résoudra celle de la Hongrie et de la reconstitution intérieure de l'empire autrichien.

Nous recevons de Francfort la dépêche suivante. Nous n'avons pas besoin de relever l'importance de la nouvelle qu'elle nous communique, et dont nous laissons d'ailleurs la responsabilité à la feuille qui l'annonce :

« Le journal l'*Europe*, faisant connaître les propositions de Daoud-Pacha et les conséquences que leur adoption aurait pour la Syrie, dit que le Liban serait constitué en une province quasi-autonome, s'administrant par elle-même, sans relever des pachas environnants,

FEUILLETON.

26

LE ROMAN D'UNE HÉRITIÈRE.

(Suite et fin.)

Arabelle connaissait trop Régis pour ne pas lire dans sa pensée. A peine si depuis quelques heures elle avait pu le reconcilier avec sa situation, lui faire oublier momentanément les obstacles posés entre eux, et déjà ces obstacles s'élevaient plus terribles que jamais.

— Je suis perdue! murmura-t-elle.

Et pourtant le point de vue dont les deux amants envisageaient les choses était complètement opposé. Pour Régis la bénédiction donnée devant Dieu, les serments prononcés au pied de l'autel étaient irrévocables: ni malheurs, ni fautes, ni crimes mêmes ne pouvaient les briser. Tant que l'époux vivait, quel qu'il fût, l'épouse lui appartenait. La résolution prise par Arabelle lui avait fait illusion quelques instants; il s'était livré à l'espérance; mais à présent la réalité se dressait devant lui, il entendait tonner à son oreille ce terrible arrêt du livre divin :

« Rien ne peut séparer ce que Dieu a uni. »

Arabelle, élevée dans d'autres principes, ne comprenait même pas ces scrupules; elle espérait les vaincre, elle les traitait de préjugés, et, selon elle, l'amour devait en triompher tôt ou tard. Ce jour-là, elle crut les avoir mis à néant. L'arrivée de Tristan leur donnait plus de force que jamais; elle n'en doutait pas, c'était pour elle un fait accompli. Aussi eut-elle le seul mouvement de haine que son cœur eût encore renfermé contre celui qui brisait ses projets si doux, formés avec ivresse il y avait une heure à peine.

Tout cela dura l'espace d'un éclair. Elle se leva dès que Tristan eut parlé et qu'il eut invoqué la parole donnée.

— C'est de l'argent qu'il vous faut, monsieur, dit-elle brusquement; quelle somme?

— Je savais bien que vous n'aviez pas oublié, Arabelle, et que je pouvais compter sur vous; aussi je suis venu, et de loin; j'ai visité bien des pays sans y trouver la fortune. Maintenant je crois la tenir, cette coureuse! Nous montons une maison et des placers, non plus en Californie, c'est trop vulgaire, mais dans un certain endroit que je sais et que je ne dirai pas. Il y aura probablement à faire

le coup de fusil, c'est un détail indigne de nous occuper.

— Quelle somme désirez-vous, monsieur? répéta-t-elle froidement.

— Cinquante mille francs, et vous n'entendez jamais parler de moi. Je vais vous signer mon billet, si vous voulez. Vous pourrez donc vous marier tout à votre aise. On ne jure que de cela dans les cabarets du pays, où j'ai passé la journée, en attendant l'heure sombre pour me présenter chez vous. A propos, vous avez fait du bien au vieux Kernek, n'est-ce pas? Je lui dois la vie et les trésors qui m'attendent; quand je les tiendrai, ce qui ne sera pas long, il en aura sa part.

Arabelle, assise devant une table, écrivait avec un sang-froid hautain, et ne prêtait aucune attention à ses paroles. Quand elle eut fini, elle s'approcha de Tristan et lui remit une lettre ouverte.

— Vous toucherez à Londres avec ceci, chez Owen et Smithson, Regent-Street; la somme que vous désirez; j'espère qu'elle vous profitera et que vous pourrez recommencer une existence honorable. Adieu; maintenant, vous êtes satisfait, vous n'avez plus rien à me dire. Si vous restiez longtemps ici, mes gens pourraient en concevoir quelques soupçons, et,

ni pour vous, ni pour moi, vous ne devez être reconnu.

— Comment! vous me renvoyez par une nuit noire, sans savoir si j'ai un gîte! Ce n'est pas d'une amie, Arabelle. Heureusement je l'avais prévu, et mes précautions sont prises. Adieu donc, puisque vous l'ordonnez. Je vous rends vos souhaits, je suis sûr de les voir accomplis. Je la connais, ajouta-t-il en montrant Régis, vous ne pouviez faire un meilleur choix. Vous me conduirez jusqu'à la porte, mon grand ami, n'est-ce pas?

Lady Arabelle, dégoutée au suprême degré de ce cynisme, si loin de ses habitudes et de ses idées, se recula vers la bibliothèque. Tristan lui sourit et la salua de la main; il sortit, non sans s'être retourné plusieurs fois. M. de Sancy le suivait, la jeune femme se sentit inquiète.

— Vous reviendrez, Régis? demanda-t-elle.

Il s'inclina et s'arrêta la durée d'une seconde, en la regardant. M. de Courville l'appela du premier salon; il le rejoignit.

Arabelle resta à la même place. Tout ce qui se passait lui faisait l'effet d'un rêve. Dans ses nuits de cauchemar, elle avait souvent revu les mêmes images; elle y croyait être encore.

gérant ses finances dans une mesure suffisante pour que ses services publics n'attendent pas de fonds de Constantinople, et possédant une force armée en mesure de pourvoir à la sécurité publique. »

La *Epoca* de Madrid, 11 septembre, dit que le prince Humbert, fils aîné du roi Victor-Emmanuel, doit se marier avant son frère, le prince Amédée. Elle ajoute que la situation politique de l'Europe n'est pas assez solidement assise pour que de certaines alliances puissent avoir lieu. Elle fait observer enfin qu'un mariage entre la famille Bourbon et la famille de Savoie serait une rupture avec le parti monarchique qui se jetterait dans les bras de don Carlos.

Les journaux des Etats-Unis se préoccupent presque exclusivement du procès du capitaine Wirz, accusé d'avoir fait périr dix à douze mille prisonniers fédéraux détenus à Andersonville. Rien de plus effroyable que les faits racontés dans ce procès.

A peine échappée à la guerre, Saint-Domingue est en proie à la plus déplorable anarchie. Le général Cabral, prenant le titre de « protecteur de la république, » s'est mis à la tête d'un *pronunciamento* contre le gouvernement de Santiago de los caballeros. L'étendard de l'insurrection porte cette devise : *Libertad, igualdad, fraternidad!*

La révolution du Pérou poursuit son cours, et l'on peut prédire son prochain triomphe, d'après les détails que donne à ce sujet la *Epoca*.

Nous lisons dans le *Moniteur* :

Le paquebot transatlantique la *Floride*, arrivé à Saint-Nazaire le 9 septembre, a apporté au ministre de la guerre des nouvelles du Mexique datées de Mexico, le 10 août, et de Vera-Cruz, le 14.

Ces nouvelles ne contiennent aucun fait saillant au point de vue militaire.

Dans l'état d'Oajaca, M. Franco, commissaire impérial de la province, s'occupe d'organiser deux bataillons de troupes mexicaines qui seront pour nous d'utiles auxiliaires.

Dans le Michoacan, le colonel belge Vander-Smissen est rentré à Morelia avec les prises faites au brillant combat de Tacamburo. Cet officier supérieur, de concert avec le colonel Mendez, nommé récemment chef militaire du Michoacan, a pris les dispositions nécessaires pour maintenir les dissidents dans les Terres-Chaudes, où ils manquent de ressources et se débattent de plus en plus.

Le Jalisco et le Smaloa continuent à être calmes. Aucun incident particulier ne mérite d'être signalé de ce côté.

La situation de l'Etat de Sonora s'est consi-

dérablement améliorée. Un fait plein d'intérêt vient de faire ressortir combien notre influence s'étend dans ce pays. Plusieurs tribus indiennes, ayant reconnu l'empire, ont elles-mêmes chassé les dissidents, sous la direction du général Gandara et du commandant de Canori, et délivré nos prisonniers de San Pedro.

Au moment du départ du courrier, le maréchal Bazaine venait de recevoir du colonel Garnier une lettre lui annonçant la rentrée à Guaymas, le 12 juillet, de M. Gazielle, capitaine de frégate, du chirurgien de la marine Mansot, des élèves Lieutard et Macelet, et de MM. Saint-Julien et Marquiset, le premier lieutenant, le second sous-lieutenant au bataillon de tirailleurs algériens. Avec ces officiers se trouvaient 53 marins et 23 tirailleurs. Le maréchal avait, en outre, reçu des avis qui lui faisaient espérer que la ville d'Urès, capitale de la province, allait aussi se déclarer pour l'empire. D'après ses ordres, une colonne légère s'organisait à Guaymas pour marcher, de concert avec les Indiens, sur Hermosillo, d'où le lieutenant de Juarès, Pesquiera, ne pouvait sortir.

Le général Brincourt continuait sa marche sur Chihuahua, où il a dû arriver vers le 15 août.

Dans les Etats de Durango et de San-Luis, la tranquillité n'a pas été troublée. Nos troupes achevaient de gagner les localités qui leur avaient été assignées pour y passer la saison des pluies.

Les environs de Monterey et de Cadereita ont été le théâtre de deux petits combats qui font grand honneur à notre contre-guérilla et en particulier à MM. les lieutenants Isabay et de Goltstein, qui, à la tête de faibles détachements, ont abordé vigoureusement un ennemi bien supérieur en nombre et lui ont fait éprouver des pertes très-sérieuses. Nous n'avons eu pour nous que six blessés.

Dans le Tamaulipas, le 2^e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, récemment débarqué à Tampico, a reçu pour mission de rétablir les communications par terre avec San-Luis-de-Potosi. Cette opération exercera une heureuse influence sur le commerce de Tampico.

La légion autrichienne continue ses opérations dans le pays difficile de la Huasteca. Le major Schouboukey s'est emparé de Huacatlan, où il a délivré plusieurs prisonniers autrichiens. Le général comte de Thun a eu, de son côté, un engagement heureux au village de las Lamas; enfin, un détachement mixte de 50 Autrichiens et de 80 Mexicains, attaqués dans le village de Zautla par 400 dissidents, les a repoussés, en leur faisant essuyer de grandes pertes.

L'état sanitaire du corps expéditionnaire continue d'être satisfaisant.

LE GÉNÉRAL LAMORICIÈRE.

Une fort triste nouvelle nous arrive. Le gé-

néral Lamoricière est mort dans la nuit du 10 au 11 septembre, au château de Prouzel, près d'Amiens. Voici, d'après le *Mémorial d'Amiens*, les circonstances et la cause probable de cette catastrophe que rien ne pouvait faire prévoir.

« Le général s'était couché dimanche soir en assez bonne santé, et il projetait d'aller rejoindre prochainement M^{me} de Lamoricière qui est, depuis quelque temps en Anjou, lorsque, vers minuit, il a éprouvé un étouffement des plus violents. Un de ses domestiques, qu'il a pu appeler, s'est empressé d'aller prévenir M. le curé de Prouzel qui, étant accouru au château, n'a pu que recueillir le dernier soupir du général, dont les bras serraient avec force un crucifix sur sa poitrine, et qui terminait ainsi chrétiennement une existence illustrée par les glorieux services qu'il a rendus à son pays et par des actes qui ont témoigné hautement de la sincérité, de la fermeté de sa foi et de ses convictions religieuses.

« Le général de Lamoricière n'était âgé que de 59 ans, et l'on peut présumer qu'il a succombé à ce que la science nomme une *embolie*, c'est-à-dire une interruption dans la circulation du sang causée par un caillot, conséquence mortelle des rhumatismes que le général avait contractés dans le cours de ses laborieuses campagnes en Algérie. »

Christophe-Louis-Léon Juchault de Lamoricière était né le 5 février 1806; il fut élève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole d'application de Metz; il était lieutenant du génie à vingt-quatre ans.

Envoyé en Afrique lors de l'expédition d'Alger, il y dirigea le premier bureau arabe lorsqu'en 1835 le général Trézel eut appliqué ce système.

Nommé capitaine en 1830, chef de bataillon en 1835, Lamoricière fut promu au grade de lieutenant-colonel en décembre 1835 et colonel à la suite du siège de Constantine en novembre 1837.

La carrière militaire de Lamoricière devait suivre une marche rapide. Après avoir été rappelé en 1839 à Paris, il revint en Afrique l'année suivante, se distingua à Mouzaïa et obtint le grade de maréchal-de-camp en 1840, et celui de lieutenant-général en 1845; l'année suivante, il reçut le cordon de commandeur de la Légion-d'Honneur et enfin fut nommé gouverneur de l'Algérie, par intérim, en 1845. Sa carrière algérienne fut couronnée par deux succès: il fit tomber aux mains du duc d'Aumale la smala d'Abd-el-Kader (1847) et força l'émir de se rendre. Le 14 janvier de la même année, il fut promu grand-officier de la Légion-d'Honneur.

On sait que ce fut Lamoricière qui annonça l'abdication de Louis-Philippe, le 24 février 1848. Nommé le 28 juin 1848 ministre de la guerre, il resta à ce poste jusqu'au 20 décembre de la même année.

Il avait été nommé député dès 1846 et vota avec l'opposition dynastique; en 1848, il suivit la politique du général Cavaignac; à la Législative il se montra un des défenseurs de la constitution, et en juillet 1849 fut envoyé en Russie comme ambassadeur extraordinaire.

Plusieurs fois vice-président des assemblées, il fut arrêté le 2 décembre et envoyé d'abord à Ham, puis conduit à Cologne.

Rayé du cadre de l'activité à la suite du refus qu'il fit de prêter serment, Lamoricière revint en France en 1857, par autorisation de l'Empereur.

En 1860, Lamoricière prit le commandement en chef des armées du pape; les généraux Fauti et Cialdini prirent Pérouse, anéantirent l'armée de Lamoricière et le forcèrent à capituler.

Rentré depuis dans la vie privée, Lamoricière n'a plus pris aucune part au mouvement politique de notre pays. (La Liberté).

Nous lisons ce qui suit dans les *Annales religieuses et littéraires*, d'Orléans, à la date du 2 septembre :

On ne pourrait assez féliciter les Frères du solennel hommage qui vient de leur être rendu par un homme si éminent, qui, nous aimons à le proclamer, était le fidèle interprète de la justice et de la reconnaissance. Car les Frères, à Orléans surtout, ont fait preuve de zèle et d'intelligence, lorsqu'en pressant d'abord et en réalisant ensuite une des grandes conceptions de M. Duruy, ils ont créé dans notre ville, il y a trois ans, en faveur des enfants du peuple, des concours semblables à ceux que M. le ministre de l'instruction publique a heureusement inaugurés pour les élèves de l'Université.

On sait que les cinquante élèves, choisis pour la classe d'honneur, sont l'élite des douze cents enfants que les familles d'Orléans confient aux Frères. Aussi, ne pourrions-nous exprimer le charme que chacun éprouvait à la vue de ces enfants privilégiés, dont le visage, modeste et radieux, ne reflétait pas moins l'intelligence que la joie. Leurs parents, qui remplissaient la grande salle de l'Institut, représentaient le peuple dans ce qu'il a de plus distingué, et des applaudissements toujours intelligents nous révélaient assez que, dans cette foule, les esprits savaient comprendre les grandes idées, et les cœurs battre pour les nobles sentiments.

C'est ce qui explique tout l'enthousiasme et les applaudissements répétés que la parole de M. Dureau a provoqués, dans son auditoire, lorsqu'il a rendu, avec l'accent d'une rare éloquence, un solennel hommage au dévouement des Frères. L'allocution de M. le préfet est une de ces belles pages qu'on ne saurait trop relire et propager. La voici, textuellement et avec une exactitude parfaite.

Elle attendit près d'un quart d'heure, se promenant par la chambre. Régis ne revenait pas.

Arabelle devint tout à fait inquiète. Elle sonna; Constant parut.

— Le maître est parti?

— Oui, madame.

— Et M. de Sancy, où est-il?

— M. le vicomte est allé lui-même à l'écurie, m'a dit Peters; il a sellé son cheval et il est retourné chez lui.

— C'est bien.

Dès que le valet de chambre fut sorti, Arabelle ne contint plus ses sanglots; elle se tordit les mains en s'écriant :

— Ah! c'en est fait. Je ne le reverrai plus.

Sa première pensée fut de le poursuivre; l'obscurité ne l'effrayait pas; elle pouvait aussi faire seller son cheval et le rejoindre; elle le ramènerait certainement. Mais elle eut honte de ce dessein. Que penseraient ses domestiques? Elle souffrirait plutôt mille morts que de s'exposer à leurs conjectures.

— J'attendrai donc; mais je mourrai d'ici-là.

Elle attendit toute la nuit et ne se coucha pas. A cinq heures du matin, sa femme de chambre frappa à sa porte: une lettre venait d'arriver par un ex-

près. Elle en reconnut promptement l'écriture; mais, avant de rompre le cachet, elle resta un moment en suspens: les battements de son cœur l'étouffaient!

— Mon Dieu! mon Dieu! que va-t-il me dire?

Elle ouvrit :

« Pardonnez-moi, Arabelle, je pars, je ne puis supporter votre présence et le souvenir de ce que j'ai vu ce soir. Cet homme chez vous, et moi n'osant pas le chasser, parce qu'il a pour lui le droit et ma conscience! J'ai cru que je mourrais de cette colère, de cette douleur, de cet effort surpême qui les a contenus. Je vais au Seigneur qui m'appelle, qui peut seul me recevoir et me consoler. Tout est fini pour moi en ce monde, nous ne nous reverrons jamais. Je vous aime plus que tout, plus que ma vie et je vous perds, il ne me reste que Dieu. Oubliez-moi, vous êtes si jeune, la vie peut encore avoir pour vous des bonheurs inconnus. Je suis effacé du livre des vivants et nul être humain ne me connaîtra que mes frères en devoirs et en espérances. Adieu, mon Arabelle adorée, ne murmurez pas, soyons dignes de nous-mêmes et pensons que nous nous retrouverons là-haut, pour ne plus nous séparer. »

Lady Norby, après avoir lu ces funestes lignes,

tomba évanouie. Sa mère, en entrant chez elle, la trouva étendue sur le tapis.

XIV. — ÉPILOGUE.

Plus de deux ans après cette scène en rentrant dans le château de Grandlieu, nous trouvons lady Arabelle dans son oratoire, vêtue de deuil; elle est debout, près de son prie-Dieu; Kernek est à côté d'elle, il l'écoute avec attention. Ce n'est plus une jeune fille souffreteuse et indécise, c'est une femme dans toute la force de l'énergie et de la beauté.

— Vous porterez cette lettre, Kernek, je ne puis la confier qu'à vous, vous la remettrez au supérieur, vous-même, il ne peut la retenir; un novice n'est pas un moine encore. S'il agissait autrement, je m'adresserais plus haut. J'attends votre retour comme la vie; hâtez-vous, et songez que je souffre depuis longtemps.

— Bien longtemps, en effet!

Elle lui fit des recommandations plus pressantes encore, lui remit une poignée d'or qu'il ne voulait pas prendre.

— C'est pour aller plus vite, dit-elle.

Il partit.

Quelques jours s'écoulèrent, et lady Erlington

même ne se douta pas des angoisses de sa fille. Elle abordait sans cesse un sujet de conversation que celle-ci éloignait avec empressement.

— Dieu ait son âme, s'il en avait une! Le voilà donc mort en cherchant ce méta! pour lequel il a vécu. Et la Pulchérie avec lui! Ces deux êtres-là étaient faits l'un pour l'autre; ils devaient vivre et mourir ensemble; rien ne les a empêchés de se rejoindre. Nous sommes débarrassés de tous les deux.

— Laissez en paix leur mémoire, ma mère, j'ai bien prié pour leur repos.

— Depuis que vous êtes catholique, Arabelle, ce que votre famille ne vous pardonnera jamais, vous êtes d'une miséricorde!...

Lady Norby s'arrêtait devant ce discours. Une discussion avec sa mère était plus qu'inutile; elle se taisait.

Le lendemain, elles étaient dans la bibliothèque, le séjour favori de la châtelaine, lorsque des pas pressés retentirent dans la pièce précédente.

— Ah! murmura-t-elle en mettant la main sur son cœur, le voilà!

Ses regards se fixèrent sur la porte ouverte, elle aperçut d'abord Kernek, rayonnant de joie, et derrière lui le visage attendri et radieux de Régis. Elle

« Messieurs,

Justice a été rendue aux élèves qui avaient bien mérité par leur application et leurs talents; ils viennent d'être applaudis et couronnés, et cette fête va finir.

Mais la fête ne serait pas complète et la justice ne serait pas entière, si, après avoir acclamé les jeunes disciples, on oubliait de parler de leurs dignes maîtres.

Nous savons, il est vrai, où ces hommes de bien cherchent d'abord leur récompense: dans le sentiment du devoir accompli, dans le témoignage de leur conscience, — cette conscience dont il a plu à Dieu de faire pour chacun de nous notre premier juge, — dans les remerciements des familles et dans la joie reconnaissante des enfants.

Certes, ces satisfactions si pures ne leur font pas défaut, pas plus que notre sérieuse estime et que les bénédictions du chef vénéré de ce diocèse.

Mais ce n'est pas tout.

Lorsque le mérite se produit avec un relief et un éclat particuliers, il est juste que la récompense soit proportionnée au mérite et revête un caractère nouveau de solennité.

C'est ce qu'a voulu M. le ministre de l'instruction publique lorsque, sur l'avis du conseil départemental, il a décerné des médailles d'honneur à quatre instituteurs du Loiret, parmi lesquels est compris le frère Clémentis, directeur des écoles communales des Frères à Orléans.

S'adressant alors au frère Clémentis, M. le Préfet a ajouté en lui remettant la médaille d'honneur:

« Je connais vos sentiments de chrétien et de Français, je connais le respect que vous portez aux magistrats municipaux, aux dépositaires de l'autorité publique, la rivalité louable qui vous anime envers vos émules ces instituteurs laïques, dont l'éloge n'est plus à faire depuis que l'éloquente justice de notre Evêque s'est chargée de ce soin; je vous félicite donc, au nom d'un gouvernement vraiment libéral dans ses pensées et dans ses actes, qui juge avant tout un homme par ses œuvres.

Cher frère, frère par le cœur, frère par la religion, frère par le patriotisme (*applaudissements*), frère de ce peuple que vous aimez et que vous servez (*bravos*), que vous servez dans ce qu'il a de plus délicat et de plus pur, de plus cher et de plus tendre, dans son trésor, dans ses enfants, cher frère, continuez votre œuvre dans la sérénité du travail et du dévouement à tous les grands principes. Car, sans sortir des limites de cette fête, nous le voyons et nous le savons tous, si votre année d'études commence par une invocation à l'Esprit-Saint, vous aimez à la terminer ici avec vos élèves par la prière pour l'Empereur. »

courut se jeter dans ses bras.

— Ma femme, ma femme adorée! dit-il.

Qu'ajouter ensuite? Le bonheur ne peut se décrire; après tant d'épreuves, ils entraient enfin dans le port. Plus ils avaient souffert, plus ils sentirent profondément ces joies de l'âme que Dieu accordé à ses élus ici-bas et près de lui. Comtesse DASH.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, commandeur de la Légion-d'Honneur, député au Corps-Législatif, porte à la connaissance de ses administrés, qu'un chien atteint de rage a, dans la matinée du dimanche 10 de ce mois, traversé la ville et a mordu plusieurs autres chiens. Il invite les propriétaires de chiens à renfermer leurs animaux, les prévenant que des mesures sont prises pour la destruction de ceux errant sur la voie publique, sans muselière, et que des ordres sont donnés pour que des poursuites soient exercées contre les propriétaires délinquants.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 11 septembre 1865. Le Maire: LOUVET.

L'assemblée s'est levée et a chanté par trois fois le *Domine salvum*.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le *Moniteur* annonce que l'Empereur prendra le deuil le mardi 12 septembre, pour dix jours, à l'occasion du décès du prince Joseph Bonaparte. Les cinq premiers jours seront portés en deuil ordinaire, et les cinq autres en petit deuil.

La municipalité de Bordeaux comptait offrir à l'Empereur, à son passage, un bal et un banquet. L'Empereur, paraît-il, se bornerait à visiter l'exposition, et la famille impériale ne s'arrêterait que quelques heures seulement dans cette ville.

Le bruit a couru que les voleurs qui ont dévalisé la cabine impériale, à Biarritz, venaient d'être arrêtés; mais, information prise, il n'en est rien. Toutefois, on paraît avoir certains indices qui ont mis la justice sur leurs traces.

M^r l'évêque d'Ajaccio vient de publier un écrit en réponse à un passage du fameux discours du prince Napoléon. Le prélat s'est proposé d'établir, contrairement à l'opinion exprimée par le prince, que Napoléon n'est pas mort dans des sentiments anti-catholiques, et a fait, au contraire, à son lit de mort, une profession de foi pleinement orthodoxe.

On lit dans les *Tablettes* de Rochefort:

« Des bruits sinistres circulent depuis samedi dernier à Rochefort. On parle de tentatives d'incendie découvertes sur plusieurs points de l'arsenal. Nous croyons savoir que ces rumeurs sont exagérées. Si nos renseignements sont exacts, on aurait trouvé, en la nuit du 1^{er} au 2 septembre, dans un magasin dépendant de la direction des constructions navales, et déposée sur des bois merrains, partant, de combustion fort difficile, un bout de chandelle de calibre ordinaire, entouré de quelques centimètres d'une matière qui s'est consumée sans mettre le feu, et qu'on croit être de la bougie mince et roulée sur elle-même, dont on se sert ordinairement dans les ménages sous le nom de *rat de cave*. Jusqu'à présent, rien n'indique qu'on doive attribuer à une pensée criminelle la présence de ces matières dans le magasin. La justice informe cependant. »

Chronique Locale.

Le conseil municipal a procédé lundi soir à l'installation de l'administration municipale. La convocation avait été faite pour 8 heures.

M. Louvet a adressé quelques paroles à cette réunion qui a été présidée par M. le docteur Bury, conseiller municipal qui a obtenu le plus de suffrages.

M. Louvet, maire, a prêté, au sein du conseil municipal le serment prescrit par l'article 14 de la constitution, et a été installé dans ses fonctions.

M. le Maire a ensuite reçu le serment de MM. Chedeau et Jouffrault, nommés adjoints, et les a installés en ladite qualité.

Par décret du 30 août, M. Louvet a été nommé commandeur de la Légion-d'Honneur.

A cette occasion, qu'il nous soit permis de retracer succinctement ici les états de service de notre honorable maire:

- 1^o Juge au tribunal de commerce de Saumur, de 1840 à 1844 inclusivement;
- 2^o Administrateur des hospices de Saumur, de 1842 à 1844 inclusivement;
- 3^o Conseiller municipal de Saumur, du 27 novembre 1834 jusqu'à ce jour;
- 4^o Maire de Saumur depuis le 31 juillet 1844, sans interruption;
- 5^o Conseiller général pendant 25 années;

6^o Président du conseil général de Maine-et-Loire, depuis 1855 jusqu'à ce jour;

7^o Représentant du peuple et député au Corps-Législatif, depuis le 23 avril 1848, sans interruption jusqu'à ce jour;

8^o Membre de la commission administrative chargée de vérifier les comptes des ministres pour les années 1848, 1849, 1851, 1852 et 1862;

9^o Membre de la commission supérieure de la dotation de l'armée, depuis le 25 février 1861 jusqu'à ce jour.

Nous ne parlons ici que des fonctions publiques remplies par M. Louvet, soit au service de l'Etat, du département, de l'arrondissement ou de la ville de Saumur; nous laissons de côté les fonctions qui concernent les intérêts particuliers, bien que se rattachant par les points les plus élevés à l'intérêt général, telles que celles de censeur d'une succursale de la Banque de France, etc.

La cité saumuroise se félicite sincèrement d'avoir à sa tête, comme Maire, un enfant de cette ville, fils de ses œuvres, qui a su, par son intelligence et son amour du travail, s'élever successivement à une haute position sociale.

Nous sommes heureux de voir le Gouvernement récompenser, par le collier de Commandeur de la Légion-d'Honneur, l'honorable Député, dont le dévouement n'a jamais fait défaut aux intérêts de la ville de Saumur et de son arrondissement.

Le sous-comité de l'arrondissement de Saumur pour l'exposition universelle de 1867, prévient les personnes qui voudraient exposer soit des productions du sol, soit des produits industriels, qu'elles auront à se pourvoir, avant le 30 octobre, de bulletins de demandes qui leur seront délivrés soit par le président du comité départemental, à Angers, M. Lainé-Laroche, soit à Saumur par le vice-président, M. Courtiller, ou le secrétaire du sous-comité, M. Besson-Morin.

Le comité départemental verrait avec plaisir les exposants des produits viticoles se réunir en groupe pour former des expositions plus importantes qui attireraient l'attention sur les productions du Haut-Anjou.

On dit que M. Podevin, qui vient d'être nommé préfet de la Meurthe, ne sera remplacé à Tours qu'à l'époque d'un mouvement qui doit avoir lieu dans plusieurs autres préfectures.

M. Ferdinand Favre, maire de Nantes, est parti pour Paris où doit se trouver également M. le préfet de la Loire-Inférieure. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que la nécessité de constituer une administration municipale explique cette double circonstance.

Le sieur Eger (Adolphe), ex-tambour au 81^e de ligne, est invité à se présenter de suite au secrétariat de la mairie de Saumur, pour y retirer une pièce qui l'intéresse.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

On écrit de Biarritz au *Moniteur*, le 12 septembre.

L'Empereur et l'Impératrice ont reçu ce matin à Biarritz la visite de S. A. le grand-duc de Mecklembourg-Schwerin.

Barcelone, 13 septembre. — De nouveaux cas de choléra ont eu lieu. Un assez grand nombre de personnes ont quitté la ville.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

M^{lle} MATHIEU a l'honneur de prévenir les familles de Saumur et des environs que la rentrée des élèves dans son établissement est fixée au mardi 3 octobre pour les *cours d'éducation maternelle*, et au mercredi 4 du même mois pour l'*externat de demoiselles*.

Beaucoup de personnes ne connaissant pas

le but de ce double établissement, il importe d'en donner une idée exacte:

Les cours ont lieu pour chaque degré de force d'élèves, une fois par semaine pendant deux heures, en présence des mères qui se chargent d'en faire elles-mêmes la répétition. Une méthode spéciale et qui jouit déjà dans quelques grandes villes d'un immense succès, permet de préparer en aussi peu de temps les matières qui doivent faire l'objet du travail de la semaine. Des leçons particulières sont données chez les personnes qui en désirent. Les petits garçons sont admis au cours depuis l'âge de 6 ans, jusqu'à 9 ans. Les élèves obligés de s'absenter reçoivent par la poste le résumé des séances qu'ils ont manquées.

L'*externat* a été fondé au mois de janvier 1864 sur la demande d'un grand nombre de familles. Les élèves y sont admises tous les jours de huit heures du matin à six heures du soir et y reçoivent tous les soins qui concourent à une bonne éducation. M^{lle} Mathieu y fait elle-même un cours pour chaque degré de force d'élèves, d'après la méthode dont il a été parlé, seulement ces cours ont lieu en présence des sous-maîtresses qui sont chargées d'en faire la répétition.

D'importantes réparations viennent d'être faites dans le local de l'*externat* qui a été agrandi et offre maintenant aux élèves tout le bien-être désirable.

Les cours de langue anglaise, de musique et de dessin auront lieu, comme par le passé dans les deux établissements. (421)

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 12 août au 8 septembre.

N ^o D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.
BOUCHERS.									
MM.									
1	Remare (1).	» 5	» 2	12	» 20	60	» 23	88	»
2	Morisseau.	» 2	» 7	» 11	38	» 14	48	»	»
3	Touche (2).	» 5	» 8	» 28	» 1	14	»	»	»
4	Groleau.	» 2	» 5	» 1	14	»	»	»	»
5	Lanier.	» 2	» 4	» 11	» 4	18	»	»	»
6	Corbineau.	» 14	» 11	» 43	» 5	60	»	»	»
7	Séchet (3).	» 7	» 2	» 28	» 18	31	»	»	»
8	Prouteau.	» 5	» 4	» 12	» 7	18	»	»	»
9	Chalot.	» 5	» 5	» 14	» 10	28	»	»	»
10	Pallu (4).	» 1	» 8	» 5	» 27	» 1	25	»	»
—									
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Millerand.	» 9	» 12	»	»	»	»	»	»
2	Baudoin.	» 5	» 5	»	»	»	»	»	»
3	Lecomte.	» 10	» 5	»	»	»	»	»	»
4	Vilgrain.	» 2	» 6	»	»	»	»	»	»
5	Sanson.	» 5	» 7	»	»	»	»	»	»
6	Sève.	» 8	» 8	»	»	»	»	»	»
7	Moreau.	» 10	» 13	»	»	»	»	»	»
8	Cornilleau.	» 7	» 4	»	»	»	»	»	»
9	Marais.	» 9	» 4	»	»	»	»	»	»
10	Roussé.	» 5	» 5	»	»	»	»	»	»
11	Raineau.	» 9	» 4	»	»	»	»	»	»
12									

(1) Une vache et deux moutons refusés pour défaut de qualité.

(2) Quatre moutons refusés pour défaut de qualité et un veau pour défaut de poids.

(3) Deux veaux refusés pour défaut de poids.

(4) Un mouton refusé pour défaut de qualité et un veau pour défaut de poids.

Les misères, dangers et désappointements que, jusqu'ici, les malades ont éprouvés par les drogues nauséabondes, se trouvent à présent remplacés par la certitude d'une radicale et prompt guérison moyennant la délicieuse farine de santé Révalessière Du Barry, de Londres, qui rend la santé parfaite des organes de digestions, des nerfs, poumons, foie et membrane muqueuse, aux plus épuisés même, dans les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorrhoides, glaires, vents, palpitations, diarrhées, gonflement, étourdissement, bourdonnement d'oreilles, acidité, pituite, migraine, surdité, nausées et vomissements, douleurs, aigreurs,

crampes et spasmes d'estomac; irritation nerveuse, insomnies, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres éruptions, mélancolie, dépérissement épilepsie, paralysie, perte de mémoire, danse de St.-Guy, hydropisie, rhumatisme, goutte, fièvre, catharres, hystérie, névralgie, vice du sang, chlorose, derte de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Extraits de 65,000 cures. — N° 52,081 : M. le duc de Pluskow, maréchal de cour, d'une gastrite. — N° 64,825 : Core de Son Excellence M. le Comte de Meusdorff-Pouilly, premier Ministre de l'Autriche, d'une maladie du foie et des nerfs qui avait résisté tous remèdes. — N° 47,842 : M^{me} Marie Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, des nerfs, asthme, toux, flatul, spasmes et nausées. — N° 36,418 : Le docteur Minster, de crampes, spasmes, mauvaises digestions et vomissements journaliers. — N° 31,328 :

M. W. Patching d'hémorrhoides. — N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,218 : le colonel-Waston, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 187,744 : le docteur-méd. Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,422 : M. Balvin, du délabrement le plus complet, paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse. — N° 55,860 : M^{lle} Gallard rue du Grand-Saint-Michel, 17, à Paris, d'une phthisie pulmonaire, après avoir été déclarée incurable, et qu'elle n'eût que quelques mois à vivre. — Par an 60,000 guérisons rebelles à tout autre remède. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, Paris. — En boîtes de 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 1/2 kil., 16 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil. (franco) 60 fr. Contre bon de poste. — Se vend à Saumur, chez MM. A. PIE

fil, droguiste; DAMICOURT, pharm.; GIRAULT, pharm.; PASQUIER, pharm.; COMMON, rue Saint-Jean; PERDRIAU, place de la Bilange; GONDRAND, rue d'Orléans; et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes. (297)

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 9 septembre.

Texte : Revue politique de la semaine : Fêtes de Portsmouth. — Inauguration de la statue d'Arago, à Estagel. — Inauguration de la statue de Richard-Lenoir. — Courrier de Paris. — Le colonel Pinet-Laprade, gouverneur du Sénégal. — Remise du drapeau à la garde nationale de Rio-Janeiro. — Exposition des insectes à Paris. — Le Télégraphe transatlantique. — La Chasse et les Chasseurs (fin). — Exposition des Beaux-Arts appliqués à l'indus-

trie. — Bibliographie. — Carrousel militaire à Verdun. — Fête de saint Vincent à Collioures. — Archéologie : Statue et sceaux de Dunois. — Causerie dramatique. — Manufacture de Machines à coudre de M. Goodwin. — Gravures : Statue de Richard-Lenoir. — Le colonel Pinet-Laprade, gouverneur du Sénégal. — Remise par l'empereur du Brésil du drapeau national aux volontaires de Rio-Janeiro. — Inauguration de la statue de François Arago, à Estagel. — Le câble transatlantique (10 gravures). — Carrousel militaire à Verdun. — Fête de saint Vincent à Collioures. — Statue authentique de Dunois; sceau, signatures et armes de Dunois. — Manufacture de machines à coudre de M. Goodwin. — Echecs. — Rébus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

VENTE DE MEUBLES,
APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 17 septembre 1865, à midi, il sera, par le ministère de M^e Clouard, notaire à Saumur, procédé à la vente aux enchères du mobilier dépendant de la succession du sieur Plancheneau, dans la maison où il est décédé, à Beaulieu, commune de Dampierre.

Ce mobilier consiste en : Un lit complet, vingt draps, linge, table, buffet, huche, armoire, chaises, horloge, cuiviers, barriques, bouteilles, garde-robe d'homme, divers instruments de tonnelier et autres, batterie de cuisine, vaisselle et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON ET JARDIN

Rue des Poliers,

Dépendant de la succession de M. Gustave SVANBERG, architecte. S'adresser audit notaire. (394)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour le 24 juin 1866,

MAISON AVEC JARDIN, rue de Bordeaux, n° 7. S'adresser audit notaire. (504)

A VENDRE

OU A LOUER

Avec ou sans caves,

Pour entrer en jouissance de suite, **GRANDE ET BELLE MAISON DE COMMERCE**, Anciennement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges. Il y a DEUX CAVES, qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX. S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE

UN BON CHEVAL D'OFFICIER,

Pour la selle et la voiture.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Madone, JUMENT POULINIÈRE, demi-sang, hors d'âge. UN MAGNIFIQUE POULAIN de trois ans, fils de Madone et de Pretty-Boy. Ce poulain a remporté le premier prix au concours de l'Ecole impériale de cavalerie de Saumur.

UN AUTRE POULAIN de cinq mois, fils de la même jument et d'Alban, étalon de l'Ecole. S'adresser à M. TAVEAU, géomètre au Pont-Fouchard. (418)

A CÉDER

UN MAGASIN D'ÉPICERIE, bien achalandé, dans un quartier très-favorable à ce commerce, à Saumur. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour le 15 octobre 1865,

UNE MAISON

Rue Cendrière, n° 10, avec écurie, remise, cour, pompe, caves, etc.

S'adresser à M. GIRAULT, pharmacien, rue Royale, Saumur. (190)

A LOUER

MAISON

Rue de l'Hôtel-de-Ville, Anciennement occupée par M. Remare.

S'adresser à M. REMARE, même rue, n° 5. (407)

POUR 5 FRANCS ON DONNE

une boîte de papier à lettres, premier choix, **timbré en couleur**, et un cent d'enveloppes, A la LIBRAIRIE-PAPETERIE GRASSET, rue Saint-Jean, 1. (402)

A CÉDER

UNE

BONNE ÉTUDE D'AVOUÉ

Près le tribunal civil de Châtelleraut (Vienne).

S'adresser à M. Jules MÉREAU, avoué en cette ville, titulaire depuis 28 ans, et qui avait succédé à son père. (419)

A LOUER

Présentement,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n° 6, composée de : au rez de chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine; petite cour avec latrines; au 1^{er} étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2^e étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n° 8.

DESCOTIS

Rue de l'Ancienne-Gare, maison de M. Léger.

CONFECTION D'ADRESSES A LA MAIN, pour la France et l'étranger; pliage et mise sous bande des prospectus. — A PRIX MODÉRÉS.

ETABLISSEMENT DES EAUX MINÉRALES

Saison ouverte de **JOANNETTE** Grand Hôtel. du 15 JUII au 1^{er} OCTOBRE BAINS ET DOUCHES. pour 1865. Établissement hydrothérapique.

Appartement et Pension à 7 et 5 fr. par jour.

EXPORTATION en bouteilles des EAUX ferro-alcalines et alcalines, LIMPIDITÉ GARANTIE.

LIMONADES ferro-alcalines et alcalines.

Les Eaux ferro-alcalines remplacent avantageusement celles de SPA, et les alcalines celles de SELTZ.

S'adresser, pour les demandes et les prix, à la Direction générale de JOANNETTE, commune de MARTIGNE-BRIAND.

Chaque bouteille porte sur la bande de zinc Martigné et le cachet de l'administration sur l'étiquette.

Dépositaire à Saumur : M. BOISSEAU-JAMAIN, rue Royale.

Chez JAVAUD, libraire-éditeur, à Saumur,

IDÉES PRATIQUES

SUR

LA CAVALERIE

Par M. le général de division comte de ROCHEFORT,

Un fort volume in-8°, avec planches et tableaux explicatifs, orné du portrait de l'auteur.

Prix : 6 francs.

Cet ouvrage est précédé du récit de la brillante conduite faite par MM. les officiers de l'Ecole de cavalerie à leur général, lors de son départ pour l'armée d'Italie, fête qui a eu tant d'éclat, que Saumur en conservera toujours un précieux souvenir.

NOUVELLE SOUSCRIPTION
Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION
ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes,

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 12 SEPTEMBRE.			BOURSE DU 13 SEPTEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	69 30	» 07	» »	69 50	» 20	» »
4 1/2 pour cent 1852.	96 50	» 25	» »	97 »	» 50	» »
Obligations du Trésor.	457 50	» »	2 50	458 75	1 25	» »
Banque de France.	3595 »	» »	» »	3595 »	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1320 »	» »	5 »	1320 »	» »	» »
Crédit Foncier colonial.	610 »	» »	» »	610 »	» »	» »
Crédit Agricole.	645 »	» »	2 50	645 »	» »	» »
Crédit industriel.	720 »	5 »	» »	715 »	» »	5 »
Crédit Mobilier.	818 75	» »	» »	836 25	17 50	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	960 »	» »	» »	960 »	» »	» »
Orléans (estampillé).	850 »	» »	» »	850 »	» »	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1090 »	» »	» »	1090 »	» »	» »
Est.	535 »	» »	» »	535 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	875 »	» »	» »	878 75	3 75	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	568 75	» »	» »	570 »	1 25	» »
Ouest.	548 75	» »	» »	550 »	1 25	» »
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1740 »	5 »	» »	1740 »	» »	» »
Canal de Suez.	445 »	2 50	» »	460 »	15 »	» »
Transatlantiques.	530 »	» »	» »	530 »	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0.	66 15	» »	10 »	66 40	» 25	» »
Autrichiens.	412 50	2 50	» »	413 75	1 25	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	470 »	2 50	» »	470 »	» »	» »
Victor-Emmanuel.	227 50	» »	12 50	237 50	10 »	» »
Romains.	220 »	3 75	» »	220 »	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	513 75	2 50	» »	516 25	2 50	» »
Saragosse.	315 »	» »	5 »	321 25	6 25	» »
Séville-Xérès-Séville.	70 »	» »	1 25	71 25	1 25	» »
Nord-Espagne.	216 25	1 »	2 50	220 »	3 75	» »
Compagnie immobilière.	528 75	» »	» »	530 »	1 25	» »
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	309 75	» »	» »	309 75	» »	» »
Orléans.	302 75	» 25	» »	302 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	302 25	1 »	» »	302 »	» »	25 »
Ouest.	299 50	» 50	» »	299 »	» »	50 »
Midt.	297 50	» »	50 »	298 »	» 50	» »
Est.	303 25	» »	25 »	302 75	» »	50 »

Saumur, P. GODET, imprimeur

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné